

n'avait pas promis de les payer ! Cependant M. Fournier déclara le contraire. Alors M. Aubin me dit qu'il ne m'avait promis de donner \$100 que pour l'annonce de la quarantaine, qu'il m'allouerait \$50 pour cette annonce, ou que j'en collecterais le montant !

Il me fallut subir cette nouvelle condition. M. Letellier ne voulait pas me donner plus de \$50 pour cette annonce.

J'acceptai ; mais je demandai à M. Aubin, qui me garantirait le paiement de la balance du prix de vente ? Il me dit que ce serait M. Venner. Ayant vu ce dernier, il corrobora cet avancé. Il m'informa de plus que je n'aurais pas le droit de laisser entre ses mains cette somme de \$700 jusqu'au dernier terme de l'échéance, ni même de la collecter au fur et à mesure qu'elle deviendrait due, mais que je devrais la retirer immédiatement. Je répondis que je n'avais aucune objection. Alors il m'apprit que ce ne serait qu'à la condition de lui donner un escompte de \$124 !!!

J'allai aussitôt trouver M. Aubin et lui déclarai que de cette manière je ne recevais pas tout le prix de vente et qu'il devrait payer l'escompte exigé. M. Aubin refusa obstinément de payer les \$124, cependant il finit par m'offrir d'en payer la moitié ! J'acceptai : mais M. Venner, pour je ne sais quelle raison, refusa d'accepter cet arrangement.

Le samedi soir, le 7 novembre, M. Aubin m'offrit \$1,500, mais ne voulut plus m'accorder \$50 pour l'annonce, et me fit une condition, *sine qua non*, de payer l'escompte de \$124. C'était bonnet blanc pour bonnet. On augmentait d'un côté pour diminuer de l'autre. J'aurais accepté dix fois pis, tant j'étais dégoûté de la manière honteuse dont ces gens-là me traitaient. Je promis de signer à ces conditions l'acte de vente, le lundi suivant.

Le lundi, 9 novembre, eut lieu la vente de la *Tribune*. Je reçus \$607 en argent, et comme chaque ministre avait, paraît-il, fourni une certaine somme, M. Thibaudeau avait donné, pour sa part, la balance du billet que je lui devais ! Il avait droit d'agir ainsi ; mais un autre que lui aurait préféré se montrer généreux plutôt envers un enfant du sol qu'à l'égard d'un particulier du pays des Crétins.

La balance, moins \$124 et le prix de l'annonce en question, me fut payée par M. Venner.

De sorte que, au lieu de recevoir \$1,500, je ne retirai que \$1,326 ! Il y a plus, je fus obligé de payer \$13.50 à Mre. J.-B. Pruneau, notaire du gouvernement ! C'était, disait-il, la part que je devais payer pour son griffonnage ! On sait que les notaires n'ont pas l'habitude de se charger d'honoraires entre eux ! Ce n'est pas tout : j'avais placé dans le bureau de la rue Desjardins, des effets dont le prix s'élevait à environ \$15. Ces effets n'étaient pas

à moi, mais n'appartenaient pas non plus au nouveau propriétaire : je les avais empruntés temporairement. M. Aubin n'a pas voulu les remettre, et j'ai été obligé de payer la valeur de ces effets ! Et de combien d'autres tracasseries n'ai-je pas été victime !

Vit-on jamais un imprimeur travailler pour le gouvernement et se ruiner ? S'il n'est pas permis d'imiter M. Foote, on doit néanmoins avoir le droit de ne pas travailler pour rien du tout et de ne pas sacrifier en pure perte son temps et son avenir ! La manière dont on m'a traité fait de moi une exception sur ce point.

Néanmoins, malgré cela, j'étais décidé à laisser les hommes de la rue Desjardins publier en paix l'organe du gouvernement ; mais le jour même de la vente, j'appris que ces gens-là, voyant qu'ils n'avaient pas réussi à me ruiner, faisaient entre moi une propagande infernale, essayaient de ruiner mon crédit, de ternir ma réputation et celle de ma famille, etc. Je résolus de riposter non par la calomnie, mais par des faits.

VIII.

BEAUCOUP DE BRUIT À PROPOS D'UNE LETTRE.

Je crus ne pouvoir mieux me défendre des attaques sans cesse répétées contre moi sous mille formes, qu'en faisant connaître sur quelques points ceux qui en étaient les auteurs. Donc, n'ayant aucun journal à ma disposition, j'adressai au *Canadien* qui l'inséra, la lettre suivante :

"LA TRIBUNE" DU GOUVERNEMENT.

M. le rédacteur

Après deux mois de tâtonnements et d'intrigues, le gouvernement possède enfin un organe dont il a non-seulement la rédaction mais encore la propriété. On sait que M. Darveau, propriétaire de la *Réforme*, avait consenti à changer le titre de son journal en celui de la *Tribune* pour en faire l'organe du gouvernement et à céder sa place de rédacteur à M. Aubin. Le gouvernement n'ayant pas rempli ces engagements envers M. Darveau, et pour cause, celui-ci a, paraît-il, envoyé la barque ministérielle à tous les diables et a proposé catégoriquement un gouvernement d'acheter la *Tribune* ou sinon qu'il allait se ranger dans l'opposition et publier toutes les sales injustices commises envers lui, M. Darveau.

Or, comme ils savaient que M. Darveau était homme à faire ce qu'il disait, les ministres ou plutôt les grands hommes d'Etat de la rue Desjardins, se décidèrent à acheter la propriété de la *Tribune*. Mais comme l'argent manquait, on a eu recours au banquier du ministère, M. Venner, qui a fourni les fonds nécessaires en ayant soin toutefois de se faire donner comme sûreté un ordre pour retirer l'argent qui pouvait devenir dû par le gouvernement à M. Aubin, qui a en mains un lot de *jobs* que l'on refusait au ci-devant propriétaire auquel on les avait pourtant promis expressément pour avoir son journal. De plus, outre les *jobs* d'imprimerie, M. Aubin, qui est destiné à éclairer le pays au moyen de son journal, vient de recevoir sous forme de *job* l'ordre

de po
et à le
quara
pour
dins,
pays.

Ava
veau
ne per
bon d
minist
parole
on, re
journa
transa
le gou
très-in

Qué
Je
impar
cation
être,
coup
la ven
fense
disent
sent
amis

RENC

Le
suit s

"L
de Mo
der le
libéra
Darve
Aya
mand
le nia
être l
des on
Le
de m
parti
nous
tion v

M.
l'aut
mod
Ou
passé
veine
M
que,
libér
mis,
Plus
neme
l'aut